

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À :

la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant de l'Avance

Article 1^{er} : Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de **Antagnac, Anzex, Argenton, Barbaste, Beauziac, Bouglon, Bousses, Casteljaloux, Caumont sur Garonne, Cocumont, Durance, Fargues sur Ourbise, Fourques-sur-Garonne, Gaujac, Grezet-Cavagnan, Guerin, Houeilles, La Réunion, Labastide Castel-Amouroux, Le Mas d'Agenais, Marcellus, Marmande, Montpouillan, Pinderes, Pompiéy, Pompogne, Poussignac, Romestaing, Sainte Gemme Martailac, Sainte Marthe, Saint Martin Curton, Samazan, et Sauméjan du lundi 03 septembre 2018 au vendredi 05 octobre 2018 à 17h30.**

Elle porte sur la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant de l'Avance

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Bouglon, Grezet-Cavagnan, Casteljaloux, Gaujac et Fargues sur Ourbise pendant 33 jours, **du lundi 03 septembre 2018 au vendredi 05 octobre 2018**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Bouglon
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47250 Bouglon

Toute observation, tout courrier, ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Michel SEGUIN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Bouglon le lundi 03 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- à la mairie de Fargue sur Ourbise, le mercredi 05 septembre 2018 de 9h00 à 12h ;
- à la mairie de Casteljaloux, le mercredi 19 septembre, de 14h00 à 17h00 ;
- à la mairie de Gaujac, le vendredi 28 septembre de 9h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Grezet Cavagnan, le lundi 01 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- à la mairie de Bouglon, le vendredi 05 octobre 2018 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Bouglon, Grezet-Cavagnan, Casteljaloux, Gaujac et Fargues sur Ourbise ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, délivrées par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au **syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants de l'Avance et de l'Ourbise, Mairie, 47250 Bouglon. Tel 05 53 89 20 10.**

Agen, le 30/09/2018

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Hélène GIRARDOT